

COMPTE-RENDU COMITE DE DIRECTION ÉPIC OTBL MARDI 9 JUIN 2015 – 18h - Sarrant

Présents :

Collège des élus : Christiane PIETERS, Guy MANTOVANI, David TAUPIAC, Linda DELDEBAT, Alain BERTHET, André TOUGE, Martine MARTIN, Éliane MARSIGLIO, Aline BARAILHE.

Collège des socio-professionnels : Eddy NEYT, Jean-Noël CARBONNEL, Nicole COURNOT, Béatrice IVALDI (suppléante), Jean-Marc PASCOLINI, Clara THOMAS, Marie-France ALEXANDRE, Nathalie BOVAIS.

Membres qualifiés : Béryl BASTOUILL, Marie-René GAMOT, Catherine MITJANA.

Direction: Karine DOUARD, Marion RIDDE.

Participait également : Maryline DOMEJEAN, DGS de la CCBL

Excusés :

Collège des élus : Marie-José SEYCHAL, Philippe DUPOUY.

Collège des socio-professionnels : Stéphanie GRENIER, Cécile LAURIER (suppléante), Gilles COURTES.

Membres qualifiés : Charlotte DE MALET.

Absents :

Collège des élus : Gilles BEGUE, Monique MESSEGUE, Serge CETTOLO, Michel FOURREAU.

Démissionnaire :

Collège des socio-professionnels : Antoine COURNOT (représentant titulaire des propriétaires de gîtes)

Ouverture à 18h10 du Comité de Direction de l'ÉPIC OTBL par sa présidente, Christiane PIETERS.

La présidente remercie Alain BERTHET, maire de Sarrant d'accueillir ce Comité de Direction délocalisé. M. BERTHET souhaite la bienvenue à l'assemblée réunie.

Christiane PIETERS rappelle l'ordre du jour et demande le rajout de 2 points : la nécessité de procéder à un nouveau vote sur la taxe de séjour (proposition acceptée par l'assemblée) ainsi que l'information de la démission d'un des membres titulaires du Comité de Direction.

1) Approbation des comptes rendus des séances du 23 mars et du 5 mai 2015

Christiane PIETERS demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur les comptes-rendus à valider.

⇒ **Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.**

2) Fixation des effectifs

Karine DOUARD détaille l'embauche au 1^{er} juillet d'Angélique TROTTIN, en CAE à 20h/semaine, au bureau de tourisme de Cologne, ainsi que la mise à disposition de la CCBL au 1^{er} juillet, vers le bureau de tourisme de Cologne de Jeanne DUPOUY à 17h30/semaine.

Alain BERTHET s'inquiète de savoir si le budget de l'ÉPIC sera respecté.

Karine DOUARD explique que oui : le cumul embauche 20h + MAD 17h30 / semaine permet d'économiser sur les emplois d'été (2 semaines à 20h/semaine au lieu de 2 mois) et souligne que le contrat aidé d'Angélique TROTTIN est financé à hauteur de 80% par l'Etat.

Marie-France ALEXANDRE demande si nous avons pris en compte les flux dans le choix d'attribution des postes.

André TOUGE informe l'assemblée du passage de 42 visiteurs au bureau de tourisme de Cologne pour la seule journée du 9 juin.

⇒ **Les effectifs sont approuvés à l'unanimité.**

3) Emplois d'été sur les bureaux de tourisme de Cologne, Mauvezin et Saint-Clar

Karine DOUARD inventorie les emplois d'été :

- à Cologne : Thomas LUCAS, 20h/semaine du 1^{er} au 8 août ; puis Brune DE MALET, 20h/semaine du 9 au 15 août.
- à Mauvezin : Laury POMES, 20h/semaine au mois de juillet ; puis Laura SABAS, 20h/semaine au mois d'août.
- à Saint-Clar : Renaud PAILHES, 20h/semaine en juillet ; puis Sophie BAUDON, 20h/semaine en août.

Débat :

Questions diverses sur le recrutement : comment s'est-il fait ? Sur quels critères ? Pourquoi pas des étudiants en tourisme ?

Chaque élément recruté parle au moins une langue étrangère.

Pour Mauvezin : les deux jeunes filles ont déjà travaillé par le passé dans la structure.

Pour Saint-Clar : le cas de Renaud Pailhès questionne l'assemblée : l'ÉPIC OTBL s'est ajusté à la politique de la CCBL qui privilégie l'embauche des enfants des agents.

⇒ **Les emplois d'été sont approuvés à l'unanimité.**

4) Les locaux

Karine DOUARD présente les changements à venir :

- à Cologne : déménagement en juin du bureau de tourisme vers les locaux de la CCBL (rez-de-chaussée et Centre d'Interprétation des Bastides)
- à Mauvezin : déménagement mi-juin dans un local sous les arcades, entre le CIAS et la mairie.

⇒ **Les changements de locaux sont approuvés à l'unanimité.**

5) La Taxe de Séjour

Christiane PIETERS explique la nécessité de faire une nouvelle proposition de taxe de séjour à soumettre au Conseil Communautaire du 29 juin 2015, pour deux raisons :

- Erreur matérielle pour les campings 3, 4 et 5*,
- Volonté de revoir le barème concernant les meublés de tourisme

Eddy NEYT propose d'appliquer un taux fixe commun et unique à 80% du tarif plafond pour chaque catégorie.

Ainsi,

Les nouveaux barèmes

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	80% du plafond
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,65 €	4 €	3,20 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, <u>meublés de tourisme 5*</u> et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,65 €	3 €	2,40 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, <u>meublés de tourisme 4*</u> et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,65 €	2,25 €	1,80 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, <u>meublés de tourisme 3*</u> et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,50 €	1,50 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, <u>meublés de tourisme 2*</u> et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,30 €	0,90 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, <u>meublés de tourisme 1*</u> , villages de vacances 1, 2 et 3*, <u>chambres d'hôtes</u> , emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente	0,20 €	0,75 €	0,60 €
Hôtels et <u>résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement</u> (roulottes)	0,20 €	0,75 €	0,60 €
<u>Meublés de tourisme</u> et hébergements assimilés <u>en attente de classement ou sans classement</u>	0,20 €	0,75 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,55 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €

⇒ Les nouveaux tarifs de taxe de séjour sont approuvés à l'unanimité.

En suivant, Marion RIDDE présente les documents

- à destination des logeurs :
 - le mode d'emploi du logeur (document pédagogique sur la collecte de la taxe de séjour)
 - un état récapitulatif à remettre avec le règlement
 - un registre du logeur (tableur permettant le calcul automatique du montant de la taxe)
- à destination des visiteurs :
 - le mode d'emploi du visiteur (document pédagogique sur le pourquoi de la taxe de séjour, à afficher dans les hébergements)

6) Questions diverses

➤ Retour sur la démission d'Antoine COURNOT, représentant titulaire des propriétaires de gîtes. Béatrice IVALDI, suppléante, accepte d'assumer désormais la fonction de titulaire.

⇒ La candidature de Béatrice IVALDI est approuvée à l'unanimité.



- Proposition de diffusion du film promotionnel réalisé par Cap'Clar, sur un écran fourni par l'association des commerçants saint-clarais et installé dans le bureau de tourisme de Saint-Clar.

Débat animé autour de la possibilité de diffuser des informations d'une partie du territoire uniquement sur cette partie du territoire, sur tout le territoire ou encore sur l'obligation de diffuser toutes les informations sur tout le territoire.

Catherine MITJANA souligne que l'intensité du débat autour de la communication de l'ÉPIC OTBL pourrait constituer un thème de travail de la formation action à mettre en place avec l'ADEPFO.

⇒ **La proposition de diffusion à Saint-Clar est approuvée à l'unanimité.**

Eddy NEYT émet l'idée d'organiser des éductours à l'automne dans le but de faire découvrir la totalité du territoire aux acteurs du tourisme et aux membres du comité de direction.

- Christiane PIETERS revient sur le projet de formation action avec l'ADEPFO.

Il est proposé d'intégrer dans le groupe de travail : Stéphanie GRENIER (représentante titulaire des restaurateurs et volontaire à participer), Béatrice IVALDI (représentante titulaire des gîtes et volontaire à y participer), Marion RIDDE (directrice adjointe de l'ÉPIC OTBL), Caroline LAFFONT (technicienne au bureau de tourisme de Saint-Clar), ainsi qu'une technicienne des bureaux de tourisme de Mauvezin et de Cologne. Ce groupe de travail étant composé d'une douzaine de membres, les candidats devront se faire connaître lors du prochain comité de direction.

- Christiane PIETERS informe l'assemblée de la signature du contrat entre les éditions Hachette pour le Guide du Routard et les présidents des diverses communautés de communes du Pays Portes de Gascogne le lundi 22 juin.

Cette édition du Guide du Routard sera le premier d'une série de six, basés sur six "pays" de France.

À 20h, Christiane PIETERS clôt la séance.